



## Politique de protection de l'enfance

### Introduction

Overture Outreach International (Overture International) et ses partenaires partagent la conviction que nous avons une responsabilité particulière pour la sécurité et le bien-être de nos bénéficiaires, volontaires, partenaires et employés, afin de les protéger contre tout comportement qui violerait leurs droits. À ce titre, nous nous engageons à défendre les intérêts des plus vulnérables dans nos communautés.

Cette politique est fondée sur **cinq principes directeurs fondamentaux** de la protection de l'enfance et décrit les mesures qui seront prises pour garantir que les enfants sont protégés contre tous les types d'abus dans le cadre des programmes financés par Overture International.

1. Nous avons **une tolérance zéro** pour toute forme d'abus, de négligence et/ou de mauvais traitement.
2. Tous les enfants ont des **droits égaux à la protection** contre les abus et l'exploitation.
3. **Les enfants sont responsabilisés et informés de leurs droits**, de leur sécurité personnelle et des mesures qu'ils peuvent prendre en cas de problème.
4. **La protection des enfants est intégrée dans tous les aspects** de nos programmes, stratégies et pratiques de travail.
5. Tous les soupçons et les accusations d'abus sont **pris au sérieux**.

### Notre engagement à prévenir les abus

Overture International est engagé dans la lutte pour le respect des droits de l'enfant. Ainsi, la sauvegarde des enfants est notre priorité dans l'exécution de notre mission. Nous, par conséquent:

- **Promouvoir le bien-être des enfants**, encourager la communication et la médiation familiales, et le renforcement des liens familiaux.
- **Travailler à la prévention des cas d'abus et de violence** impliquant des enfants et plaider auprès des autorités compétentes en faveur du soutien et du respect des droits de l'enfant, notamment en s'occupant des enfants en situation difficile qui sont séparés de leur famille et/ou qui peuvent être victimes d'abus et de violence.
- Sommes déterminés à protéger les enfants que nous et nos partenaires servons et à prendre les mesures nécessaires pour **identifier ceux qui présentent un risque pour les enfants**.
- Exiger de l'ensemble du personnel et des bénévoles qu'ils assistent à **des formations annuelles** sur notre politique de protection de l'enfance et sur les protocoles de protection de l'enfance propres à chaque partenaire.

## Déclaration de non-discrimination

Overture International et ses partenaires s'efforcent de démontrer l'amour chrétien, de promouvoir le respect, le bien-être et la dignité de tous les enfants. Notre objectif est de protéger tous les enfants, quels que soient leur âge, leur handicap, leur sexe, leur race, leur religion, leur milieu social et leur culture.

Overture International reconnaît explicitement les besoins supplémentaires des enfants vivant dans la pauvreté, de ceux issus de groupes ethniques minoritaires et des enfants handicapés qui sont confrontés à des barrières traditionnelles, notamment en matière de discrimination et de communication. La politique de protection de l'enfance d'Overture International **s'applique de la même manière à tous les enfants sans discrimination.**

## Qu'est-ce que la maltraitance?

Les abus ou les mauvais traitements peuvent prendre de nombreuses formes. L'Organisation mondiale de la santé (WHO) définit la maltraitance ou l'abus d'enfants comme suit : "toute forme de mauvais traitement physique et/ou psychologique, d'abus sexuel, de négligence ou de traitement négligent ou d'exploitation commerciale ou autre, ayant pour conséquence un préjudice réel ou potentiel pour la santé, la survie, le développement ou la dignité de l'enfant dans le cadre d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir (WHO, 8 juin 2020)". Overture International a adopté cette définition de la maltraitance.

## Exigences pour les partenaires parrainés

Tous les partenaires parrainés par Overture International sont tenus d'avoir leur propre politique de protection de l'enfance qui est alignée sur les **cinq principes directeurs** d'Overture International (voir Introduction). Ces politiques doivent inclure les lois locales sur la maltraitance des enfants, les procédures requises par la loi locale, une liste des autorités locales auxquelles les cas de maltraitance des enfants sont signalés, ainsi qu'une liste des organisations partenaires qui peuvent fournir les services de soutien appropriés aux victimes.

## Communications aux medias

Overture International s'engage à servir nos donateurs et nos bénévoles avec des ressources éducatives et philanthropiques de qualité. Nos plateformes de médias sociaux sont utilisées pour partager des informations sur les programmes et pour s'engager auprès de nos donateurs et bénévoles. Toutes les communications via ces forums publics doivent **être respectueuses et mutuellement bénéfiques** pour l'organisation, nos partenaires et nos bénéficiaires.

C'est pourquoi nous utilisons les lignes directrices suivantes afin que **toutes les mesures possibles soient prises pour protéger les enfants**:

- La **dignité et les droits de chaque enfant doivent être respectés** en toute circonstance.
- Lorsqu'un enfant fait l'objet d'un signalement, une attention particulière est accordée au respect du droit de chaque **enfant à la vie privée et à la confidentialité**. C'est pourquoi nous ne divulguons pas le nom de famille, l'adresse personnelle ou d'autres informations qui pourraient être utilisées pour localiser un enfant.
- Les histoires ou les images qui pourraient mettre **en danger un enfant, une famille ou une communauté** ne sont pas publiées, même lorsque les identités sont modifiées, obscurcies ou omises.
- **Les histoires ne sont pas mises en scène**. Par exemple, nous ne demandons pas aux enfants de raconter une histoire ou d'entreprendre une action qui ne fait pas partie de leur propre vie ou histoire.
- **L'autorisation est obtenue** de l'enfant et de son tuteur pour tous les entretiens, les enregistrements vidéo et, si possible, pour les photographies documentaires. Lorsque cela est possible et approprié, l'autorisation est obtenue par écrit.
- Les images d'enfants habillés de **manière inappropriée** ne sont pas prises ou utilisées.
- **Les informations sur la santé ne sont pas publiées** sans le consentement écrit de la famille ou de l'individu

**Utilisation des matériaux d'Overture International:** Tout le matériel d'Overture International et de ses partenaires est protégé par des droits d'auteur, y compris les textes, les photographies, les autres images et les bandes vidéo. L'autorisation de reproduire tout matériel d'Overture International doit être demandée au bureau d'Overture International d'origine et ne sera accordée qu'à condition que les directives suivantes soient respectées.

## Code de conduit

Le personnel et les bénévoles d'Overture International reconnaissent que notre conduite personnelle et professionnelle est une représentation de notre organisation et nous nous engageons à nous tenir mutuellement responsables de l'honnêteté, du respect et de l'intégrité.

Plus précisément, lorsque nous sommes en contact avec des enfants, **nous ne**:

- Abuser physiquement d'un enfant
- Développer une relation physique ou sexuelle avec un enfant
- utiliser un langage ou un comportement inapproprié, abusif, sexuellement provocateur, humiliant ou culturellement inapproprié envers un enfant
- se comporter de manière inappropriée ou sexuellement provocante
- Dormir dans le même lit qu'un enfant dont ils s'occupent et qui n'est pas un membre de leur famille proche
- tolérer ou participer à un comportement illégal, dangereux ou abusif d'un enfant
- Embaucher un enfant pour un travail domestique ou autre qui n'est pas approprié compte tenu de son âge ou de son stade de développement, en particulier lorsque cela interfère avec le temps disponible pour l'éducation et les activités récréatives.

En outre, tout le personnel et les autres personnes en contact avec les enfants:

- Traiter tous les enfants avec respect, indépendamment de leur race, de leur couleur, de leur sexe, de leur religion ou de toute autre situation
- Connaître et gérer les situations qui peuvent présenter des risques
- Veiller à ce qu'une culture de transparence existe sur le lieu de travail afin que les mauvaises pratiques ou les comportements abusifs ne restent pas sans réponse
- Enseigner aux enfants leurs droits, ce qui est acceptable et inacceptable, et les recours dont ils disposent en cas de problème
- Parlez aux enfants de leurs contacts avec le personnel ou d'autres personnes et encouragez-les à faire part de leurs préoccupations aux autorités adultes compétentes
- Veiller à ce qu'un autre adulte soit présent chaque fois que possible si des enfants se trouvent à proximité

## Signaler un abus ou d'autres problèmes de protection de l'enfance

Tous les cas de maltraitance d'enfants signalés doivent être traités rapidement en informant le point de contact spécifié dans le cadre d'un programme particulier, l'agence régionale de protection de l'enfance et les services de police locaux. Les informations doivent être conservées de manière confidentielle et ne doivent pas nuire à la victime ou à la personne qui signale la maltraitance.

Le **point de contact d'Overture International** est le directeur exécutif, qui servira de conseiller objectif pour les rapports en cours, la protection des victimes, le respect des procédures et la diffusion des informations jugées appropriées.

**Aux États-Unis et en Haïti**, les problèmes d'abus sexuels sur les enfants sont signalés à l'organisme chargé de l'application de la loi de votre localité ou de votre État.

Les **deux agences de protection de l'enfance en Haïti** sont l'Institut du bien-être social et de la recherche (IBESR) et la Brigade pour la protection des mineurs (BPM).

**IBESR** est le bureau du gouvernement d'Haïti responsable du bien-être des enfants. Le bureau principal se trouve à Port-au-Prince, mais il existe un bureau dans chacun des départements régionaux d'Haïti. Pour plus d'informations, appelez : +509 3170-3799 ; +509 3170-3795 ; +509 3170-3816

**BPM** est l'autorité gouvernementale haïtienne responsable de la protection des enfants. Le BPM est situé dans chacun des départements régionaux d'Haïti et peut être joint par l'intermédiaire des forces de l'ordre locales. Pour plus d'informations, appelez : +509 3721-5079 (Port au Prince) ou +509 3710-3076 (Les Cayes)

En outre, en cas d'allégation d'abus commis par des membres de toute confession ou entité religieuse, le premier rapport doit être fait aux autorités locales et à l'État. Les signalements doivent ensuite être faits à l'autorité ou à la communauté religieuse appropriée.